

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Date d'établissement:** 04.05.2010
- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Ecoworks A
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Utilisation de la substance / de la préparation:** Produit de nettoyage
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur / Fournisseur:**
Stratasys, Inc. Tel +1 952 937 3000
7665 Commerce Way Fax +1 952 937 0070
Eden Prairie, MN 55344
USA

- **In Europe:**

C.S.B. GmbH Tel.: +49-2151-6520860
Parkstraße 29 Fax: +49-2151-6520869
D-47829 Krefeld E-Mail: info@csb-online.de
Germany
- **Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité:** sdb@csb-online.de
- **Service chargé des renseignements :** Services de ventes
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Voir ci-dessus ou le centre anti-poison le plus proche.

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
-  **GHS05 corrosion**
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
-  **GHS07**
Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

 **Xn; Nocif**

R22: Nocif en cas d'ingestion.

 **Xi; Irritant**

R41: Risque de lésions oculaires graves.

- **Système de classification:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Nom du produit: Ecoworks A

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger


GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger
Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

 P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

 P310 Appeler immédiatement un **CENTRE ANTIPOISON** ou un médecin.

P330 Rincer la bouche.

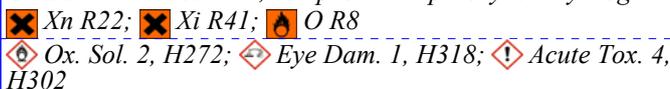
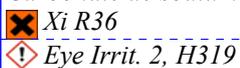
2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
Description:

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 15630-89-4 EINECS: 239-707-6	Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) 	50-100%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Numéro index: 011-005-00-2	Carbonate de sodium 	25-50%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Composés conformément à Règlement (CE) N° 648/2004:

agents de blanchiment oxygénés	≥ 30%
--------------------------------	-------

SECTION 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours
Indications générales: Eloigner les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver avec beaucoup d'eau et du savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 3)

FR

Nom du produit: Ecoworks A

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Protéger l'oeil intact.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Dioxyde de carbone (CO₂), poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure.
Comburant par dégagement d'oxygène
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**
Refroidir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Porter un vêtement personnel de protection et éloigner les personnes non protégées.
Éviter la formation de poussière.
Ne pas respirer les poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Tenir les sources d'incendie éloignées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir par moyen mécanique.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 4)

Nom du produit: Ecoworks A

(suite de la page 3)

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation de poussière.
Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.
Ne pas respirer les poussières.
S'assurer que toutes les limites applicables au poste de travail sont respectées.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de la chaleur.
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures pour éviter une charge électrostatique.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stockage conformément aux prescriptions légales.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas stocker avec les matières inflammables
Ne pas conserver avec les agents de réduction.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stockage au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Ne pas respirer les poussières.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire :** Protection respiratoire en cas de formation de poussière.
- **Protection des mains :**
Gants de protection
Pour éviter des problèmes de peau, réduire le port des gants au minimum indispensable.
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 5)

FR

Nom du produit: Ecoworks A

(suite de la page 4)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente non il s'agit d'une substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques
· Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques
· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales.
· Aspect:

Forme: solide
Couleur: selon désignation produit

· Odeur: caractéristique

· Seuil olfactif: données non disponible

· valeur du pH: alcalin

· Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point d'ébullition: non déterminé

· Point d'éclair: non applicable

· Inflammabilité (solide, gazeux): non applicable

· Auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosivité:

inférieure: non applicable

supérieure: non applicable

· Propriétés comburantes Pas classé comme comburant

· Pression de vapeur: non déterminé

· Densité: non déterminée

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: partiellement soluble

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : non déterminé

· Viscosité :

dynamique : non applicable

cinématique : non applicable

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 6)

Nom du produit: Ecoworks A

(suite de la page 5)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
 Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
 Évitez coups, frictions, frottement, chaleur, étincelles et charges électrostatiques.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions au contact de matières combustibles
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
 Agents de réduction
 Produits combustibles
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

 · **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
15630-89-4 Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

Oral	LD50	1034 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/1 h	> 4,58 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Risque d'irritation mécanique par poussière en particules.
- **des yeux :** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
 Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
 Nocif
 Acute Tox. 4
 Irritant
 Eye Dam. 1

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

 · **Toxicité aquatique :**
15630-89-4 Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

EC50	4,9 mg/l (Daphnia pulex)
LC50	70,7 mg/l (tête de boule (Pimephales promelas))
NOEC	2,0 mg/l (Daphnia pulex)
NOEC/96 h	7,4 mg/l (tête de boule (Pimephales promelas))

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
 Classe de danger pour l'eau 1 (Auto-Classification): peu polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

(suite page 7)

FR

Nom du produit: Ecoworks A

(suite de la page 6)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Catalogue européen des déchets:**
L'attribution du code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No UN	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	-

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 8)

FR

Nom du produit: Ecoworks A

(suite de la page 7)

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)
- **Mentions de danger**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- **Conseils de prudence**
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P330 Rincer la bouche.
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
- **Règlement en cas d'incident :** Directive 96/82/EC does not apply.
- **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 1 (Auto-Classification): peu polluant
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Observez les limitations de la mise sur le marché et de l'emploi selon Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Raisons des modifications:** Changements de classification et d'étiquetage
- **Phrases importantes**
Cette/ces phrase(s) R est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et ne représente(nt) pas nécessairement la classification de la préparation.
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R36 Irritant pour les yeux.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- **Service établissant la fiche de données de sécurité :**
C.S.B. GmbH Téléphone: +49-2151-652086-0
Parkstrasse 29 Téléfax: +49-2151-652086-9
D-47829 Krefeld
Allemagne
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Date d'établissement:** 04.05.2010
- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Ecoworks B
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Utilisation de la substance / de la préparation:** Produit de nettoyage
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur / Fournisseur:**
Stratasys, Inc. Tel +1 952 937 3000
7665 Commerce Way Fax +1 952 937 0070
Eden Prairie, MN 55344
USA

- **In Europe:**

C.S.B. GmbH Tel.: +49-2151-6520860
Parkstraße 29 Fax: +49-2151-6520869
D-47829 Krefeld E-Mail: info@csb-online.de
Germany
- **Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité:** sdb@csb-online.de
- **Service chargé des renseignements :** Services de ventes
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Voir ci-dessus ou le centre anti-poison le plus proche.

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
-  **GHS07**

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
-  **Xi; Irritant**

R36: Irritant pour les yeux.
- **Système de classification:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**
-  **GHS07**
- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

(suite page 2)

FR

Nom du produit: Ecoworks B

(suite de la page 1)

- P264 *Se laver soigneusement après manipulation.*
- P305+P351+P338 *EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.*
- P337+P313 *Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.*
- **2.3 Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

 · **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

 · **Description:**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

 · **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 77-92-9	Acide citrique	 Xi R36	25-50%
EINECS: 201-069-1		 Eye Irrit. 2, H319	

 · **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

 · **4.1 Description des premiers secours**

 · **Indications générales:** Eloigner les vêtements contaminés par le produit.

 · **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

 · **Après contact avec la peau:**

Laver avec beaucoup d'eau et du savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

 · **Après contact avec les yeux:**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

 · **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

 · **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

 · **5.1 Moyens d'extinction**

 · **Moyens d'extinction:**

Dioxyde de carbone (CO₂), poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

 · **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

 · **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure.

(suite page 3)

FR

Nom du produit: Ecoworks B

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Refroidir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Porter un vêtement personnel de protection et éloigner les personnes non protégées.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation de poussière.
Ne pas respirer les poussières.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir par moyen mécanique.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.
Nettoyer les résidus.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation de poussière.
Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.
Ne pas respirer les poussières.
S'assurer que toutes les limites applicables au poste de travail sont respectées.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stockage conformément aux prescriptions légales.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas conserver avec les fortes agents d'oxydation.
Ne pas conserver avec des métaux
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Température de stockage recommandée: 20-25 °C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Nom du produit: Ecoworks B

(suite de la page 3)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Protection préventive de la peau par un onguent.
- **Protection respiratoire :**
Protection respiratoire en cas de formation de poussière.
Respecter des limites d'exposition.
- **Protection des mains :**
Gants de protection
Pour éviter des problèmes de peau, réduire le port des gants au minimum indispensable.
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente non il s'agit d'une substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques
- **Protection du corps :**
Vêtements de travail protecteurs
Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**
 - **Forme:** solide
 - **Couleur:** selon désignation produit
 - **Odeur:** caractéristique
- **valeur du pH (10 g/l) à 20°C:** ~ 9

(suite page 5)

FR

Nom du produit: Ecoworks B

(suite de la page 4)

- | | |
|--|--|
| · Modification d'état
Point de fusion: | non déterminé |
| Point d'ébullition: | non déterminé |
| · Point d'éclair: | non applicable |
| · Auto-inflammabilité: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Danger d'explosion: | Le produit n'est pas explosif. |
| · Densité: | non déterminée |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | soluble |
| · 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Agents puissants d'oxydation
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Risque d'irritation mécanique par poussière en particules.
- **des yeux :** Effet d'irritation
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Auto-Classification): peu polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 6)

FR

Nom du produit: Ecoworks B

 · **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 5)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Catalogue européen des déchets:**
L'attribution du code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No UN	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	-

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 7)

FR

Nom du produit: Ecoworks B

(suite de la page 6)

· Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· Prescriptions nationales :

· **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

· **Règlement en cas d'incident :** Directive 96/82/EC does not apply.

· **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 1 (Auto-Classification): peu polluant

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

Cette/ces phrase(s) R est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et ne représente(nt) pas nécessairement la classification de la préparation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

R36 Irritant pour les yeux.

· Service établissant la fiche de données de sécurité :

C.S.B. GmbH Téléphone: +49-2151-652086-0
Parkstrasse 29 Téléfax: +49-2151-652086-9
D-47829 Krefeld
Allemagne

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR